

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79300 BRESSUIRE
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2014

Réuni le : 04/12/2014

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le budget initial

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79300 BRESSUIRE
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2014: Admission en non valeur

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 24/11/2014
Réuni le : 04/12/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration admission en non valeur de deux créances d'hébergement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve l'admission en non valeur de deux créances d'hébergement de 200.00 € et de 94.00 € faisant l'objet de main levée totale pour rétablissement personnel, conformément aux décisions des tribunaux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79300 BRESSUIRE
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015: Publicité des actes

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 24/11/2014
Réuni le : 04/12/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration la publication des actes sur le site WEB de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la publication des actes sur le site WEB de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79300 BRESSUIRE
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion à un groupement d'établissements scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2014

Réuni le : 04/12/2014

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'adhésion à un groupement d'établissement scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à solliciter l'adhésion à la convention d'adhésion au GRETA POITOU CHARENTES.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79300 BRESSUIRE
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015: Délégation du conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 24/11/2014
Réuni le : 04/12/2014
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la signature des marchés ayant une incidence financière annuelle

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise, pour l'année civile 2015, la signature, par le chef d'établissement, des marchés ayant une incidence financière annuelle, dans le respect de l'article 28 du code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
37 BOULEVARD LESCURE
79300 BRESSUIRE
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2014

Réuni le : 04/12/2014

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement est autorisé à intenter ou à défendre les actions en justice

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0